

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 09 Juillet 2021

Avis n°2021-05

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion 2021-2030 de la Réserve naturelle Régionale « d'Annelles, Lains et Pont Pinnet » sur la commune de Roos-Warendin (Nord).

Contexte

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) « des Annelles, Lains et Pont-Pinnet » tire son nom des lieux-dits qui la compose. Elle est située dans la vallée de la Scarpe, sur la commune de Roos-Warendin (59) qui présente un riche patrimoine minier .

La RNR comprend, sur plus de 14 ha, une importante mosaïque d'habitats dont l'origine est liée aux activités humaines qui s'y sont succédées. Le lieu était autrefois une zone de prairies humides entrecoupées de fossés. L'accumulation des schistes et des grès houillers entre 1923 et 1972 a profondément perturbé les milieux naturels en leur superposant partiellement une couverture sèche. Les matériaux déposés lors de l'activité minière ont été remaniés dans les années 1990 pour l'exploitation des schistes. Dans les années 2000, les terrils ont été requalifiés, plantés d'espèces exotiques (robinier faux-acacia, chêne rouge d'Amérique) et un sentier de promenade y a été créé..

Le plan de gestion 2021-2030 fait suite à deux plans de gestion quinquennaux (2009-2013 et 2015-2019) rédigés par le CEN rédigés dans le cadre du classement en Réserve Naturelle Régionale sollicité par la commune de Roost-Warendin auprès de la Région Nord-Pas de Calais¹ . Outre les parcelles de la RNR, ce plan de gestion couvre également l'étang communal de « Vielle tourbière » et les parcelles des « Jouveneau » , acquises par le conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais en 2017 dans le cadre d'une mesure compensatoire.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels souhaite renouveler le plan de gestion qui était arrivé à expiration et requiert l'avis du CSRPN pour le projet de plan de gestion sur 10 ans (2021-2030).

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, l'avis de Françoise DUHAMEL (référente de ce plan de gestion pour le compte du CSRPN) et suite aux échanges en séance avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve, **le CSRPN émet un avis favorable au renouvellement de ce plan de gestion pour la période 2021-2030, assujéti des remarques suivantes :**

Réserves

Au regard des éléments présentés et de la qualité des documents produits, le CSRPN n'émet pas de réserve particulière à la mise en œuvre de ce Plan de Gestion.

Recommandations

Le CSRPN recommande cependant au gestionnaire, la prise en compte des points suivants :

- Dissocier dans l'approche de l'analyse patrimoniale et la définition des objectifs de gestion, les habitats naturels au sens phytosociologique de ceux des habitats d'espèces (animales en particulier).

¹ Classement en RNR par délibération du conseil régional Nord-pas de Calais du 4 octobre 2010

- Développer de manière plus détaillée les critères d'évaluation et de priorisation des enjeux. En particulier bien préciser les référentiels utilisés pour la faune, la flore et les habitats naturels afin d'avoir une traçabilité pluriannuelle de ceux-ci, connaître à terme les évolutions des référentiels et les conséquences sur les bilans patrimoniaux qui seront effectués et tout spécialement lors du prochain renouvellement du plan de gestion en 2030.
- Bien que les mesures de gestion proposées soient globalement favorables à une faune et une flore diversifiée et d'intérêt patrimonial, une analyse du contexte écologique alentour au site (à minima celui de la ZNIEFF dans laquelle s'inscrit le site) permettrait de mieux juger des capacités de colonisation / recolonisation de la RNR au regard des populations d'espèces d'enjeux alentour. Dans ce contexte, il est important de renforcer le chapitre sur les liens fonctionnels qui existent entre la RNR et les milieux naturels périphériques (complémentarités, rôle relai de la RNR, habitats déterminants pour le cycle biologique de certaines espèces animales éventuellement non reproductrices au sein de la RNR, habitats d'espèces à favoriser au sein de la RNR...).
- Dans cette optique, organiser en tant que possible des inventaires des chiroptères afin de juger de l'exploitation du site par ces espèces (terrains de chasses, gîtes potentiels...).
- Compléter/préciser l'analyse géologique générale du site, notamment pour faire le lien avec l'hydrologie de celui-ci et la gestion des flux aquatiques (évolution du niveau de nappe, fonctionnement du ru au sein de la RNR...).
- En termes de gestion, évaluer les effets de certaines pratiques, notamment de fauche exportatrice, au regard de l'évolution de la teneur en métaux lourds du sol et des exigences des espèces végétales métallophiles d'enjeux associées. Une analyse chimique de la teneur et de l'évolution en métaux lourds du sol sur ces zones pourrait être intéressante.
- Après avoir analysé plus finement les raisons des échecs précédents, évaluer à nouveau la possibilité de favoriser les lapins sur le site par la création de garennes sur les zones appropriées et à moins de 200 m de zones où l'espèce pourrait venir s'abreuver.
- En termes de menaces, rester vigilant sur le développement / les risques de colonisation de certaines espèces exotiques envahissantes, en particulier la Jussie présente sur divers secteurs non loin de la réserve Naturelle Régionale.
- Plus globalement, évaluer l'évolution et la charge financière que représente la gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la RNR et poursuivre la recherche de méthodes innovantes plus radicales et plus durables.
- Enfin en ce qui concerne les suivis et plus spécifiquement les inventaires complémentaires à mener, le CSRPN considère que les bryophytes ne sont pas prioritaires et qu'il serait davantage intéressant d'inventorier plus en détail les lichens et les champignons. Si besoin la Société Mycologique du Nord de la France est disposée à apporter son aide en ce qui concerne l'expertise de la fonge.

Le CSRPN demande à ce que les recommandations soient intégrées dans ce plan de gestion en fonction des possibilités ou, à minima, prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 13 juillet 2021
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI